

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 138 (2017)
Heft: 3

Rubrik: Info

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pourquoi développer l'apiculture bio?

Les paysans bio sont de plus en plus nombreux, la demande des consommateurs pour le miel biologique suisse augmente fortement, mais il y a peu de miel bio sur le marché. L'Association BioConsommActeurs a suscité grâce aux dons de ses membres un élan pour l'apiculture bio.

L'abeille est assurément l'une des icônes majeures de l'environnement vivant. Sa santé et la vitalité de ses colonies sont surveillées attentivement, notamment eu égard aux impacts que peut avoir l'activité agricole. Dès lors des liens entre l'apiculture et une agriculture respectueuse de l'environnement devraient être privilégiés. Pourtant force est de constater que les relations entre ces deux mondes ne sont pas aussi manifestes qu'attendues. Un groupe d'intérêt s'est constitué en 2016 pour renforcer les ponts entre apiculture et agriculture biologique.



Il y a de la place pour une apiculture bio! (Photo: FiBL, Maurice Clerc)

Groupe d'intérêt bio

Compte tenu d'une accessibilité somme toute très réaliste de l'apiculture bio et d'une labellisation, l'Association BioConsommActeurs a incité Bio Suisse, BioVaud, le FiBL, ainsi que des personnes actives en apiculture bio, à créer en 2016 un groupe d'intérêt visant à fédérer les acteurs, à coordonner les activités, à informer ou à proposer des cours. Les travaux de cette plate-forme voient leurs premières concrétisations dès cette année. Deux soirées d'information générale sur l'apiculture bio ont été données en janvier et en février, et un cours de perfectionnement pour apiculteurs confirmés aura lieu le 1^{er} avril (voir en bas de l'article).

Les dons des membres de l'Association BioConsommActeurs lui permettent d'encourager la reconversion à l'apiculture bio au moyen d'une subvention unique de démarrage de 500 francs versée en cas de première certification Bio Bourgeon ou Demeter réussie. Cela concerne tout apiculteur s'engageant en bio, que sa collaboration soit avec un agriculteur bio ou bien PER. A cet effet, les étapes à suivre pour une labellisation sont décrites dans une feuille de route (www.bioconsommacteurs.ch). Elle reprend les grandes lignes de la fiche

technique du FiBL («Exigences pour l'apiculture biologique») et d'autres informations présentées sur www.bioactualites.ch > Elevages > Abeilles.

Quelques chiffres

Dans de nombreuses fermes bio ou conventionnelles, l'apiculture est séparée de l'activité agricole car elle est gérée par des personnes externes au domaine. Cette particularité a conduit à une réglementation spécifique sur l'apiculture bio, et le principe de globalité des domaines agricoles biologiques n'est pas exigé, sinon pour le paysan apiculteur. Cette spécificité a conduit à des liens bien souvent distants entre les deux activités, en témoigne la faible part de miel labellisé bio. La demande croissante des consommateurs pour des produits bio et l'augmentation continue des surfaces agricoles bio sont désormais une incitation à augmenter la part bio du miel suisse. Si la production agricole bio représente 13 % des surfaces et entreprises agricoles en Suisse (> 6000 exploitations bio), on pourrait s'attendre à une part analogue pour l'apiculture bio, voire davantage eu égard aux objectifs environnementaux exprimés par les milieux apicoles. Cela représenterait au moins 2200 apicultrices et apiculteurs bio, dont une partie au bénéfice d'une labellisation.

Cahier des charges

Les exigences de l'apiculture bio se concentrent surtout sur les pratiques apicoles dans la ruche et concernent moins le territoire sur lequel les abeilles butinent. Dans la ruche, le nourrissage de races adaptées se fait uniquement avec des aliments bio et d'importantes réserves de miel et de pollen sont laissées à la colonie pour l'hivernage. La lutte contre les maladies passe par la prévention, et en cas de nécessité de traitement, des matières actives naturelles sont utilisées. Un cycle autonome de la cire est privilégié et un suivi des résidus est effectué en particulier pour les produits utilisés en apiculture. Les ruches sont faites de matériaux naturels. L'entretien de l'intérieur des ruches ne se fait qu'avec des produits tels que la propolis, la cire, les huiles végétales. Le rognage des ailes des reines ne se pratique pas. Les abeilles achetées viennent d'autres entreprises apicoles bio. Les exigences restent relativement souples pour ce qui concerne le territoire sur lequel les abeilles butinent: au moins 50 % des surfaces doivent être bio, en zones de végétation naturelle ou encore PER dans un rayon de 3 km autour des ruches. On ne saurait donc exiger un contexte 100 % bio ou naturel. Et à l'inverse une apiculture en milieu urbain n'a pas vocation d'une labellisation bio.

S'informer et se former

Un cours de perfectionnement bio pour apiculteurs confirmés sera organisé le 1^{er} avril (renseignements et inscription: www.bioactualites.ch > Actualités > Agenda).

*Manuel Perret, BioConsommActeurs, Raphaël Charles, FiBL,
et Pascal Olivier, Bio Suisse.*



www.apiscapellen.lu

L'Union des apiculteurs Capellen invite au 30^e Colloque apicole international

9 avril 2017 à Keispelt (Luxembourg)

Une des plus grandes réunions d'apiculteurs de la Grande Région.
Participation d'apiculteurs belges, allemands, français et luxembourgeois.
Grande exposition d'équipements apicoles.

9 h 00 Café et croissants, ouverture de l'exposition

10 h 00 **Propolis et cancer: Etat de la recherche**

D^r Lilian CEBALLOS (D^r en Pharmacie et en Biologie de l'Evolution et Ecologie): «La propolis présente de nombreuses propriétés pharmacologiques. Cette revue de la recherche abordera les bénéfices d'une association avec les traitements de chimiothérapie ou radiothérapie, mais aussi l'intérêt de la propolis dans le cadre de la prévention du cancer.»

12 h 00 Pause déjeuner, avec soupe au goulasch

14 h 00 **Frelon asiatique : Bientôt au Luxembourg ?**

En collaboration avec



Centre wallon
de Recherches agronomiques



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

D^r Michel DE PROFT (Directeur scientifique au CRA-W): «Le frelon asiatique : Extension de la pullulation en Europe, biologie de l'insecte, prédation sur les abeilles, détection des infestations, neutralisation des nids (bonnes et mauvaises pratiques).»

D^r Jan HERR (Ingénieur auprès de l'ANF): «La future gestion du frelon asiatique au Luxembourg : Obligations, acteurs et collaborations»

Vers 17 h Fin du colloque

Exposants

